

LES TRAVAUX DE L'OCDE
DANS LE DOMAINE DE LA
**FISCALITE ET DU
DEVELOPPEMENT**



2018-19



LES TRAVAUX DE L'OCDE DANS LE DOMAINE DE LA FISCALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT

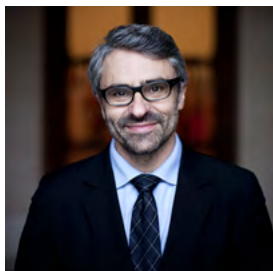
Liste des acronymes	3
Préface de Pascal Saint-Amans	4
L'approche intégrée de l'OCDE en matière de fiscalité et de développement	5
Améliorer la visibilité du binôme fiscalité/développement en tant que priorité internationale	6
Le potentiel de la fiscalité en tant que vecteur de développement	9
Promouvoir le développement grâce au renforcement des capacités fiscales et à l'innovation	10
Combattre la fraude fiscale pour garantir des conditions équitables pour tous	13
Le paquet BEPS	14
Le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS	16
Lutter contre les pratiques de BEPS pour mobiliser des ressources à l'appui du développement	19
Promouvoir la participation des pays en développement au Cadre Inclusif OCDE/G20	19
Accompagner les pays dans le renforcement de leurs capacités fiscales	21
L'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF)	23

Lutter contre la fraude fiscale en misant sur la transparence et la coopération	24
Coup de projecteur sur les flux financiers illicites	24
Améliorer la transparence grâce à l'échange de renseignements.....	25
Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales....	26
Lutter contre la délinquance fiscale	30
Renforcer les capacités en matière de délinquance fiscale.....	33
Promouvoir la collaboration, le renforcement des capacités et la cohérence	35
La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales	35
Le Groupe de travail sur la fiscalité et le développement.....	38
Le Forum sur l'administration fiscale.....	38
Partenariats régionaux.....	39
Mobiliser l'expertise de l'OCDE dans le domaine de la fiscalité et du développement	41
Statistiques des recettes publiques	41
Le Programme des relations internationales.....	42
Coopération pour le développement	43
Regarder vers l'avenir	45
Conception et mise en œuvre de normes fiscales internationales	45
Valoriser l'expérience et l'expertise au service du développement	47
Élargir la portée des politiques fiscales	48
Encourager les partenariats pour le développement	49
Publications phares	50
Liens pertinents	52
Plus d'informations sur les travaux de l'OCDE liés à la fiscalité	53

Liste des acronymes

ALC	Amérique Latine et Caraïbes	IGF	Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable
APD	Aide publique au développement	IISF	l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique	IOTA	Organisation intraeuropéenne des administrations fiscales
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	LIC	Pays à faible revenu
ATAF	Forum africain sur l'administration fiscale	LMIC	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
BasD	Banque asiatique de développement	MLI	Instrument multilatéral
BEPS	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices	MRI	Mobilisation des ressources intérieures
BID	Banque interaméricaine de développement	ODD	Objectif de développement durable
CAD	Comité d'Aide au développement	PAAA	Programme d'action d'Addis Abeba
CE	Commission européenne	PIB	Produit intérieur brut
CEPALC	Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes	PITAA	Pacific Islands Tax Administrators Association
CESAP	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique	PMA	Pays les moins avancés
CIAT	Centre interaméricain des administrations fiscales	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
CREDAF	Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations Fiscales	PRI	Programme des relations internationales
CPAF	Centre de politique et d'administration fiscales	TPS	Taxe sur les produits et services
FMI	Fonds monétaire international	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
FTA	Forum sur l'administration fiscale	UMIC	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
GAFI	Groupe d'action financière		

Préface de Pascal Saint-Amans



Pascal Saint-Amans
Directeur du CPAF

L'activité du Centre de politique et d'administration fiscales (CPAF) a considérablement évolué ces dernières années, notamment de par la place croissante accordée à la thématique du développement et aux pays en développement. Je suis fier qu'un nombre croissant de pays en développement soient désormais associés à nos travaux, et participent sur un pied d'égalité aux côtés des pays membres au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (le Forum mondial) et au Cadre inclusif OCDE/G20 (le Cadre inclusif) sur le BEPS, et puissent faire entendre leur voix pour influencer sur la création et la mise en œuvre de nouvelles normes fiscales internationales.

Cette évolution s'inscrit dans un processus dynamique. Conséquence de l'essor de la mondialisation, la fiscalité internationale comporte des enjeux qui s'étendent au-delà de la zone OCDE, ce qui a conduit le CPAF à intensifier son dialogue avec les pays en développement.

Cet élan a commencé à se concrétiser dans les années 90 avec le lancement du Programme des relations internationales (PRI), qui a permis à plus de 25 000 agents d'administrations fiscales de pays en développement de bénéficier de formations et d'un soutien au renforcement des capacités. Depuis, nous avons créé le Groupe de travail sur la fiscalité et le développement, nous avons étendu notre *base de données mondiale des Statistiques des recettes publiques* afin d'être en mesure de couvrir plus de 90 pays à la fin de l'année 2018, nous avons mis en place des programmes de vérification fiscale dans le cadre de l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF) et nous avons ouvert plusieurs Académies pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale dans le monde entier.

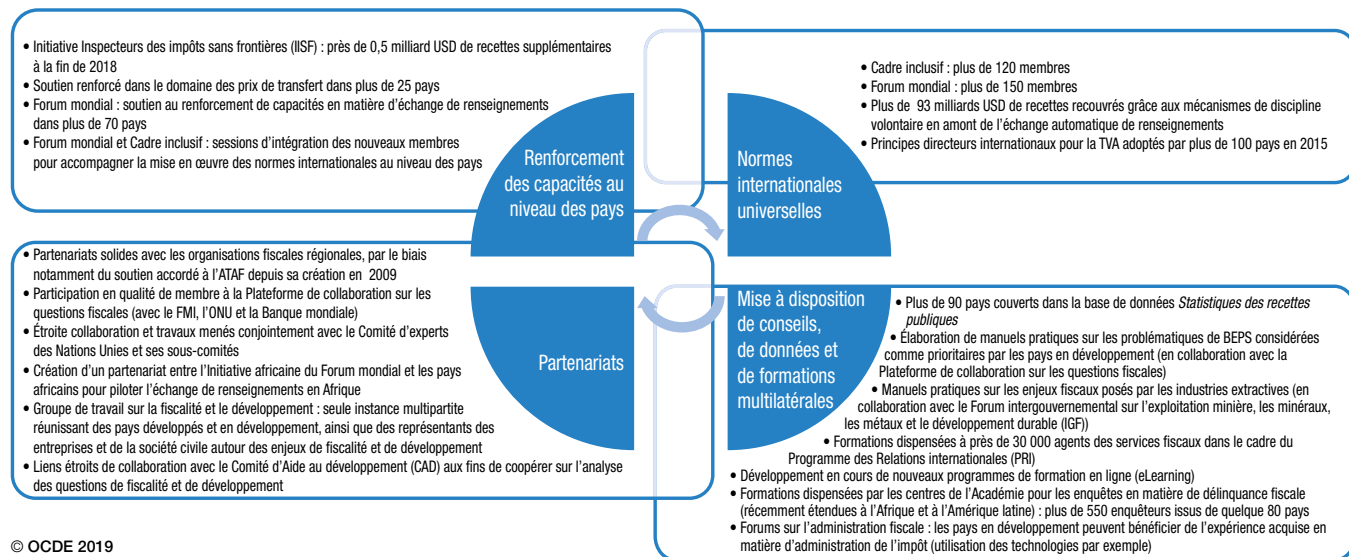
Plus important encore, le Forum mondial et le Cadre inclusif ont mis des dizaines de pays en développement sous les feux des projecteurs du CPAF et ont fondamentalement changé la nature même de notre activité, en plaçant le développement au cœur-même de l'ensemble de nos travaux. Mais les attentes à notre égard sont également plus élevées, dans la mesure où le CPAF est désormais considéré comme un acteur de premier plan dans le domaine de la mobilisation des ressources intérieures (MRI).

Ce processus reflète l'évolution du paysage du développement en général, qui a récemment été marqué par l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) et des Objectifs de développement durable (ODD). Ces accords nous donnent à la fois un cadre et une vision pour continuer à mettre le renforcement de la coopération internationale en matière fiscale au service du développement. Le CPAF a été, et restera, inspiré par cette vision qui considère le développement comme un enjeu d'action universel, et continuera d'intégrer la question du développement dans l'ensemble de ses travaux. La présente brochure fait le point des actions menées à ce jour et de nos ambitions pour l'avenir.

L'approche intégrée de l'OCDE en matière de fiscalité et de développement

L'OCDE a un rôle déterminant à jouer en aidant les pays en développement à collecter les recettes intérieures nécessaires au financement de leur développement durable. L'Organisation mise à cette fin sur l'établissement de normes internationales et leur suivi, l'offre de conseils et de formations, la mise en

place d'un large éventail de partenariats, et l'accompagnement concret des pays sur le terrain. Autant de facteurs qui se renforcent mutuellement, dans la mesure où les améliorations apportées dans un domaine favorisent les progrès dans les autres.



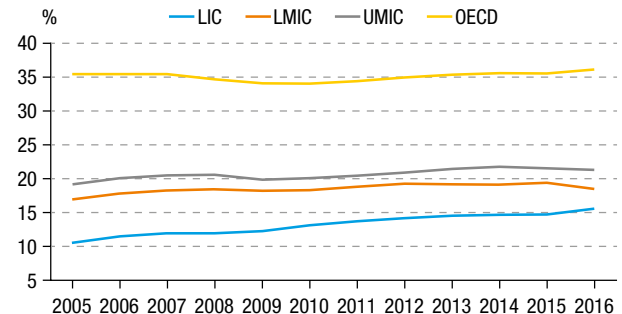
Améliorer la visibilité du binôme fiscalité/développement en tant que priorité internationale

La crise financière de 2008 a suscité de vives interrogations parmi les citoyens, les pays et les institutions du monde entier. L'interconnexion croissante de l'économie mondiale s'étant révélée source de risques comme d'opportunités, il est apparu indispensable de donner un nouvel élan à la coopération internationale.



La fiscalité figurait alors en tête des préoccupations. Bon nombre de pays estimaient nécessaire de renforcer la mobilisation de leurs ressources intérieures pour pouvoir gagner en autonomie et amortir les chocs externes. En 2008, le ratio de l'impôt au Produit intérieur brut (PIB) était environ moitié moins élevé dans les pays en développement que dans la zone OCDE, où il

**Recettes fiscales selon le niveau de revenu des pays 2005-2016
(en % du PIB)**



avoisinait en moyenne 33 %, d'où la conclusion qu'un immense potentiel restait encore à exploiter. Néanmoins, certains de ces pays avaient déjà, avant la crise, réalisé des progrès notables ; ainsi, au Rwanda, la part des recettes intérieures dans le PIB est passée de 9 % à près de 15 % entre 1998 et 2005.

Dans le même temps, les médias ont commencé à faire largement écho aux questions de fiscalité, en révélant notamment que des multinationales exploitaient les faiblesses du système fiscal international pour payer le moins d'impôts possible dans les pays où elles exerçaient leurs activités, et que les particuliers pouvaient recourir à certaines stratégies pour dissimuler leurs actifs à l'étranger.

En avril 2009, les dirigeants du G20, alors réunis à Londres, se sont engagés à lutter contre les paradis fiscaux, en déclarant que l'ère du secret bancaire était révolue. Ils ont chargé l'OCDE de



les aider à lancer l'un des plus vastes chantiers entrepris dans le domaine de la fiscalité internationale depuis un siècle, en commençant par mettre fin au secret bancaire, avant d'étendre leur action à la fiscalité des entreprises multinationales.

L'OCDE, qui était depuis vingt ans déjà le fer de lance de la lutte mondiale contre la fraude fiscale, était prête à relever le défi. L'Organisation a fondé son approche sur l'élaboration de normes solides de transparence fiscale ; la promotion de l'adhésion à ces normes de manière à garantir des règles du jeu équitables pour tous ; l'accompagnement des pays dans la mise en œuvre des programmes fiscaux ; et le suivi des progrès réalisés au regard des engagements pris. Son expérience, conjuguée à son partenariat avec le G20, lui ont permis de refondre entièrement l'architecture fiscale internationale, en améliorant la transparence, en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales, en renforçant la politique fiscale, et, de plus en plus, en exploitant les possibilités offertes de mettre la fiscalité au service du développement.



**FINANCING FOR
DEVELOPMENT**
13-16 JULY 2015 • ADDIS ABABA • ETHIOPIA
TIME FOR GLOBAL ACTION

En 2013, l'OCDE a lancé le projet OCDE/G20 de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (le projet BEPS). Si ce programme n'était pas guidé par des considérations de développement, l'ère de renforcement de la coopération qui s'en est suivie promettait d'être porteuse d'outils et d'opportunités pour tous les pays.

Principales sources de financement du développement selon le niveau de revenu des pays

Pays à faible revenu



Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure



Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure



Vert = recettes fiscales / bleu = financement concessionnel (Aide publique au développement (APD) et autres fonds concessionnels) / rouge = financement privé (externe)

En juillet 2015, les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis en Éthiopie pour examiner les modalités possibles de financement des ODD alors sur le point d'être lancés. Ils ont affirmé leur « volonté politique résolue de relever les défis du financement et de créer, à tous les niveaux, un environnement propice au développement durable, dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires. » (Programme d'action d'Addis-Abeba, PAAA, 2015).

Cet engagement en faveur de la coopération s'est accompagné d'un accroissement de l'attention accordée à la fiscalité en tant que priorité pour le développement, d'autant que les recettes fiscales constituent manifestement la principale source de financement du développement. Les signataires du PAAA ont reconnu la nécessité de concevoir et de mettre en place des « systèmes fiscaux modernisés et progressifs », « une politique fiscale mieux conçue » et « une collecte plus efficace des impôts » pour libérer le potentiel des pays à poursuivre leurs propres priorités en matière de développement. Dans le cadre de ce programme, les dirigeants du monde entier se sont résolument engagés à renforcer la coopération internationale, en reconnaissant le rôle essentiel joué par le Forum mondial (voir page 26), es travaux de l'OCDE sur le BEPS (voir page 16) et l'initiative IISF (voir page 23).

Les ODD ont également placé la fiscalité au cœur du développement. En 2015, a été défini le premier objectif de l'ODD 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat

mondial pour le développement durable et le revitaliser) : « Améliorer, notamment grâce à l'octroi d'une assistance internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources

nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes. »

Le potentiel de la fiscalité en tant que vecteur de développement

La fiscalité permet aux États d'investir dans le développement, d'atténuer la pauvreté et de fournir des services publics, de sorte à pouvoir soutenir la croissance sur le long terme. Des régimes fiscaux solides permettent non seulement de collecter des recettes essentielles, mais également de promouvoir l'inclusivité, d'encourager la bonne gouvernance, d'accroître la redevabilité des pouvoirs publics vis-à-vis de leurs citoyens et de contribuer à la justice sociale. Parce qu'ils permettent d'améliorer la transparence et l'équité et de combattre la corruption, les systèmes nationaux de collecte des impôts favorisent également l'établissement d'un cadre plus propice à l'investissement privé.

Pourtant, les pays à faible revenu doivent surmonter un certain nombre d'obstacles pour pouvoir tirer pleinement parti de ce potentiel. Ces pays se caractérisent en effet par des bases fiscales étroites, un secteur informel important et un niveau relativement faible de revenu par habitant, d'épargne et d'investissement intérieurs. De plus, ils sont bien souvent pénalisés par la faiblesse de leurs institutions

et de leur gouvernance, ainsi que par leurs capacités insuffisantes.

Ils sont en outre clairement désavantagés par les obstacles externes – comme les stratégies agressives d'évasion fiscale adoptées par les entreprises multinationales et les montages mis en place par des particuliers fortunés pour dissimuler leurs actifs à l'étranger.

En plus et au-delà des avantages directs qu'elle procure aux pays en développement, la coopération internationale dans le domaine de la fiscalité est essentielle dans le contexte de la mondialisation actuelle. Les régimes fiscaux ne peuvent plus être envisagés uniquement sous l'angle national, dès lors qu'ils impliquent un ensemble complexe d'actions, d'acteurs et d'impacts qui dépassent de loin le simple cadre national. La lutte contre, entre autres, la fraude fiscale, les pratiques de BEPS et la fixation de prix de transfert abusifs, les flux financiers illicites, la corruption et le blanchiment de capitaux, exigent de la transparence, un partage des connaissances et des données, des efforts coordonnés, et la mise en œuvre de normes communes solides. Autant de mesures qui permettent de pleinement tirer parti de la fiscalité pour contribuer au développement au niveau mondial.

Promouvoir le développement grâce au renforcement des capacités fiscales et à l'innovation



Depuis des décennies, le développement est au cœur des objectifs de l'Organisation, comme en atteste son nom. Pourtant, avec l'avènement des ODD, il est apparu de plus en plus manifeste que tous les acteurs devaient repenser

leur action en faveur du développement dans de multiples domaines d'action. Pour l'OCDE, il devenait ainsi indispensable, d'une part, de veiller à ce que les outils et méthodes développés par ses soins soient pertinents et accessibles pour l'ensemble des pays – développés comme en développement ; et, d'autre part, de considérer tous les domaines de l'action publique et de l'établissement de normes à travers le prisme du développement, et de procéder aux ajustements nécessaires pour accroître la visibilité du développement dans les différentes sphères d'intervention des pouvoirs publics, et, par conséquent, dans tous les travaux de l'OCDE. Dans le même temps, l'interconnexion croissante des préoccupations d'action publique – de la fiscalité, à l'égalité homme-femme en passant par l'éducation et le climat – appellent un ensemble tout aussi intégré de solutions. L'approche pluridisciplinaire adoptée par l'OCDE contribue ainsi à créer des passerelles essentielles entre ces différents domaines d'action publique.

À propos du Centre de politique et d'administration fiscales (CPAF)

Afin de parvenir à des politiques meilleures – et à de meilleurs résultats pour tous – l'OCDE a renforcé ses travaux dans le domaine de la fiscalité et du développement : le CPAF est le pivot de l'ensemble des travaux de l'OCDE en matière de fiscalité. Il soutient, aux côtés de son secrétariat, le Comité des affaires fiscales (CAF) de l'OCDE et héberge également le Forum mondial. De ce fait, le CPAF étaye le rôle de chef de file de l'Organisation dans l'établissement de règles et de normes fiscales internationales, en contribuant à lever les obstacles fiscaux aux échanges et à l'investissement, et en luttant contre l'évasion et la fraude fiscales. Forte de l'expertise du CPAF dans le domaine de la fiscalité et les domaines d'action connexes, conjuguée au vaste mandat qui lui est conféré et à son savoir-faire technique étendu, l'Organisation est en mesure d'élaborer des normes innovantes, sans précédent, et ce, en un temps record.

Le CPAF collabore de plus en plus avec un grand nombre de pays non membres de l'OCDE, des pays G20 et des pays en développement, ainsi qu'avec les représentants des entreprises, des salariés et de la société civile. Il a réussi à réunir un nombre croissant de pays – membres et non membres de l'OCDE – dans la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Cette approche inclusive sans précédent annonce l'avènement d'une nouvelle ère de coopération.



Le CPAF soutient activement les pouvoirs publics dans la mise en œuvre des normes fiscales. Il soutient le CAF et le Forum mondial dans la réalisation d'examens par les pairs visant à s'assurer que les pays respectent leurs engagements, et recueille et analyse des données de grande qualité sur les recettes publiques à l'appui de la conception de politiques fiscales au service d'un large éventail d'objectifs d'action

publique, comme la croissance inclusive et respectueuse de l'environnement. Le CPAF met de plus en plus l'accent sur le renforcement des capacités des administrations fiscales des pays en développement, tout en renforçant dans le même temps la coopération avec les organisations internationales et régionales. Il continue d'étoffer ses travaux sur les *Statistiques des recettes publiques* et contribue à trouver des solutions face aux défis fiscaux posés par la transformation numérique de l'économie.

L'objectif ultime de ces efforts est d'aider les pays à atteindre les résultats nécessaires à la concrétisation des engagements pris au titre de l'ambitieux Agenda 2030 en faveur du développement durable. Les sections ci-après mettent en exergue les progrès réalisés à ce jour, ainsi que l'immense potentiel restant à exploiter.



Combattre la fraude fiscale pour garantir des conditions équitables pour tous

L'environnement mondial a radicalement changé depuis la conception des premières règles fiscales internationales dans les années 1920. La mondialisation, la transformation des modèles d'activité et les bouleversements géopolitiques ont entraîné dans leur sillage de nouvelles possibilités économiques comme de nouveaux défis, d'où la nécessité de mettre à jour bon nombre des règles d'origine.

L'une des priorités de ce processus de réforme est de lutter contre les stratégies d'évasion fiscale qui exploitent les décalages et les discordances pouvant exister entre les règles fiscales, afin de transférer artificiellement des bénéfices vers des lieux où ils sont peu, ou pas, imposés. Ces stratégies, connues sous le nom de pratiques de BEPS, peuvent revêtir un caractère illégal, même si ce n'est pas le cas pour la plupart d'entre elles. Le phénomène de BEPS porte atteinte à l'équité et l'intégrité des systèmes fiscaux, en permettant aux entreprises qui exercent leurs activités à l'international de s'arroger un avantage concurrentiel sur leurs rivales au champ d'intervention strictement national, soit en évitant d'être

intégrées dans la base d'imposition, soit en transférant leurs bénéfices à l'étranger.

Selon les estimations prudentes de l'OCDE, les pratiques de BEPS représentent chaque année 100 à 240 milliards USD de manque à gagner fiscal au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Si les enjeux sont considérables pour les pouvoirs publics du monde entier, le phénomène de BEPS revêt une



importance particulière pour les pays en développement. Ces pays sont en effet fortement tributaires de l'impôt acquitté par les sociétés, et en particulier par les entreprises multinationales. De plus, leurs contribuables sont moins enclins à se conformer de leur plein gré aux règles fiscales lorsqu'ils constatent que les multinationales échappent en toute légalité à l'impôt. C'est pourquoi il est indispensable d'associer les pays en développement au programme d'action engagé dans le domaine de la fiscalité internationale.

Au cœur de ce programme, le projet BEPS OCDE/G20 vise à faire en sorte que les règles de fiscalité internationale ne facilitent pas le transfert des bénéfices d'entreprises hors du pays où les activités économiques réelles se déroulent et où a lieu la création de valeur. Cela suppose :

- ▶ d'améliorer la cohérence des règles fiscales internationales ;
- ▶ de renforcer les exigences de substance (présence réelle ou effective) ; et
- ▶ d'accroître la transparence et la certitude.

Le paquet BEPS

En 2015, l'OCDE et le G20 ont élaboré un ensemble complet d'instruments d'action afin d'aider les pouvoirs publics à combler les brèches dans le système fiscal international. Outre les pays de l'OCDE et du G20, un certain nombre de pays en développement ont été invités à participer à ce projet, qui s'est



étendu sur une durée de deux ans, et des consultations ont été organisées avec des pays de toutes les régions du monde. Le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe de la Banque mondiale et les Nations Unies ont également été associés à ce projet, de même que les organisations fiscales régionales.

L'ensemble des rapports issus du projet BEPS (le paquet BEPS) couvrent les 15 domaines identifiés dans le Plan d'action BEPS de 2013 et proposent un éventail d'outils pour contrer les pratiques de BEPS.

Le projet BEPS a été propice à une amélioration de la cohérence et de la lisibilité des règles fiscales internationales ainsi qu'au

renforcement et à l'élargissement de l'application des normes fiscales internationales. Des stratégies communes et des pratiques exemplaires pour une mise en œuvre efficace de ces normes et standards ont également été mises au jour.

Le projet BEPS a aussi favorisé l'élaboration de la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS (l'Instrument multilatéral ou MLI), qui permet aux pays d'aligner rapidement leur réseau de conventions fiscales bilatérales sur les mesures issues du projet BEPS. Plus d'une centaine de pays ont pris part aux négociations portant sur l'Instrument multilatéral, qui constitue un mécanisme efficace pour mettre à jour les quelque 3 000 conventions multilatérales actuellement en vigueur. À la fin de l'année 2018, les pays signataires étaient déjà au nombre de 80 et leur nombre continue de croître. La mise en œuvre de cet instrument permet de faire en sorte que les conventions fiscales ne soient utilisées qu'aux fins de l'objectif qui leur est assigné – à savoir éviter la double imposition – sans créer de possibilités de double non-imposition non intentionnelle des revenus générés par des activités transnationales par le biais de stratégies de fraude ou d'évasion fiscale.



Cérémonie de signature de l'Instrument multilatéral, par les représentants de 67 pays et juridictions, au siège de l'OCDE, à Paris, France, en juin 2017.

Au-delà de promouvoir la coopération fiscale internationale, la mise en œuvre des mesures issues du projet BEPS peut en soi être propice à l'instauration des conditions politiques nécessaires à la réduction ou à la suppression des impôts et taxes inefficaces et au renforcement des mesures de lutte contre l'évasion fiscale au-delà de l'imposition des sociétés. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces mesures, les pays membres de l'OCDE proposent à un certain nombre de pays un soutien sur mesure. La France et la Belgique, par exemple, ont accompagné la mise en place de programmes de renforcement des capacités en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie.

Le Programme d'action en faveur de la transparence fiscale agit comme un vecteur d'entrée des administrations fiscales dans

l'ère du numérique, en créant une demande de données de haute qualité sur le plan national, qui incite les pays à renforcer leurs systèmes de technologies de l'information et à se doter de l'expertise nécessaire pour gérer de grandes quantités de données fiscales.

Principales actions pour lutter contre les pratiques de BEPS

1. Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique.
2. Neutraliser les effets des dispositifs hybrides.
3. Concevoir des règles efficaces concernant les sociétés étrangères contrôlées.
4. Limiter l'érosion de la base d'imposition faisant intervenir les déductions d'intérêts et d'autres frais financiers.
5. Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance.
6. Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas.
7. Empêcher les mesures visant à éviter artificiellement le statut d'établissement stable.
- 8-10. Aligner les prix de transfert calculés sur la création de valeur.
11. Mesurer et suivre les données relatives au BEPS.
12. Accroître la transparence grâce à des règles de communication obligatoire d'informations.

13. Harmoniser et améliorer la documentation des prix de transfert et la déclaration pays par pays.

14. Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends.

15. Faciliter la mise en œuvre grâce à la Convention multilatérale pour la mise en œuvre de mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir le BEPS.

Le Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS

Le cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS a été créé en juin 2016 en réponse à l'appel du G20 en faveur d'une mise en œuvre cohérente et générale du paquet de mesures issues du projet BEPS, et dans le prolongement du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui prônait des efforts en faveur d'une coopération fiscale internationale universelle dans son approche et sa portée.

Aujourd'hui, les quelque 120 pays et juridictions membres du Cadre inclusif, qui représentent plus de 90 % du PIB mondial, prennent part sur un pied d'égalité à l'élaboration d'outils et de stratégies pour lutter contre la fraude fiscale. Tous les membres participent à l'instance plénière de décision, ainsi qu'à tous les groupes de travail techniques. Parce que son ambition est d'être aussi accessible que possible, le Cadre inclusif encourage les pays en développement à s'associer à la définition et à la mise en œuvre des normes BEPS, en leur offrant un cadre dans lequel ils peuvent partager leurs propres idées et préoccupations.

Le mandat du Cadre inclusif

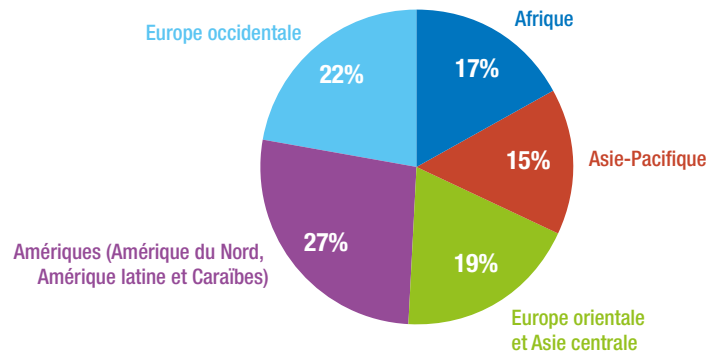
- Achever les travaux restants d'établissement de normes requis par le Plan d'action BEPS.
- Évaluer la mise en œuvre des 4 standards minimums établis dans le cadre du projet BEPS au moyen d'un processus d'examen par les pairs.
- Suivre les évolutions en lien avec le phénomène de BEPS et en mesurer l'impact.
- Aider les juridictions à mettre en œuvre les mesures BEPS, en les aidant à élaborer des orientations complémentaires et des manuels pratiques centrés sur les questions prioritaires recensées par les pays en développement à faibles capacités.

Les standards minimums établis par le BEPS

1. Lutter plus efficacement contre les pratiques fiscales dommageables, en prenant en compte la transparence et la substance (Action 5).
2. Empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas (Action 6).
3. Améliorer la documentation des prix de transfert et la déclaration pays par pays (Action 13).
4. Accroître l'efficacité des mécanismes de règlement des différends (Action 14).

Les événements à caractère régional sont l'occasion de prendre attache auprès de pays membres potentiels et d'étendre la couverture du Cadre inclusif. Sa composition régionale témoigne du caractère mondial des problématiques de BEPS et du besoin de trouver des solutions globales, ainsi que du vaste engagement à combattre les pratiques de BEPS en misant sur le renforcement de la coopération internationale.

Composition régionale du Cadre inclusif (à fin 2018)



Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS : des résultats concrets

Quelque 70 pays et juridictions imposent le dépôt de déclarations pays par pays aux entreprises multinationales concernées. Ces déclarations contiennent des informations sur les lieux où une entreprise multinationale comptabilise des bénéfices et un chiffre d'affaires, emploie des salariés, détient des actifs et est redevable d'impôts qu'elle acquitte.

Plus de 70 juridictions ont signé l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange de déclarations pays par pays qui a vocation à permettre la concrétisation de l'échange de déclarations pays par pays entre les juridictions parties à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en

matière fiscale. La signature de cet accord a permis la création d'un réseau de plus de 1 800 relations d'échanges bilatérales.

Des renseignements relatifs à plus de 16 000 échanges ont déjà été échangés entre des administrations fiscales du monde entier. Ces échanges permettent aux juridictions de disposer de données utiles sur les risques potentiels qui pèsent sur leur propre base d'imposition et de mettre en lumière les asymétries possibles qui favorisent les pratiques de BEPS dans différentes juridictions.

Plus de 100 régimes fiscaux préférentiels ont été modifiés, ou sont en cours de modification, de sorte à ne plus présenter aucun risque permettant l'érosion de la base d'imposition ou le transfert de bénéfices.



Lutter contre les pratiques de BEPS pour mobiliser des ressources à l'appui du développement

Encourager les pays en développement à prendre part au plan d'action BEPS peut être source de multiples avantages pour l'ensemble des parties concernées :

- ▶ mise en œuvre à plus grande échelle des standards minimums établis dans le cadre du projet BEPS ;
- ▶ processus inclusifs d'établissement de normes et d'élaboration des politiques ;
- ▶ renforcement des capacités législatives, organisationnelles et des ressources humaines des pays en développement.

Les travaux sur le BEPS et le développement entrepris dans le cadre de l'OCDE sont articulés autour de quatre axes complémentaires :

- ▶ favoriser la participation constructive des pays en développement au Cadre inclusif (notamment par le

biais de dispositifs de jumelage et de programmes d'intégration des nouveaux membres) ;

- ▶ aider les pays à développer leurs propres capacités fiscales ;
- ▶ élaborer des orientations et des outils de formation.

Promouvoir la participation des pays en développement au Cadre inclusif OCDE/G20

Les pays doivent mobiliser les compétences techniques et le soutien politique nécessaires pour faire en sorte de pouvoir tenir leurs engagements au titre du Projet BEPS.

Des dispositifs de jumelage et des programmes d'intégration des nouveaux membres ont été mis en place en 2017 afin d'aider les pays à prendre part efficacement aux travaux sur le BEPS.

Étude de cas : l'union fait la force en Thaïlande

La Thaïlande a bénéficié dès mai 2017 d'un Programme d'intégration conjoint Cadre inclusif/Forum mondial. Une délégation de l'OCDE, comprenant des experts des problématiques de BEPS et des questions de transparence, a rencontré le ministre des Finances, puis a animé un atelier de deux jours à l'intention des responsables concernés. Le programme a aidé ces derniers à appréhender de façon plus approfondie les programmes d'action engagés au titre du projet BEPS et de la transparence fiscale, et leurs interconnexions (mécanismes de transparence nécessaires à la mise en œuvre de standards minimums issus du projet BEPS, par exemple).

À l'issue de ce programme :

- Une feuille de route conjointe BEPS/Forum mondial a été élaborée et approuvée par le ministre des Finances.
- La Thaïlande s'est engagée à adhérer à l'Instrument multilatéral.

Les dispositifs de jumelage consistent à associer les nouveaux membres à des partenaires plus expérimentés afin de les aider à se familiariser rapidement avec les procédures et les activités du Cadre inclusif. Huit partenariats sont actuellement en place. Ce mécanisme permet aux partenaires avec de l'expérience d'appréhender de façon plus complète les priorités, les

difficultés et les conceptions de l'action publique de leurs binômes. La portée et le contenu de chaque programme sont adaptés aux besoins des pays concernés et le Secrétariat apporte son soutien si nécessaire.

Les Programmes d'intégration des nouveaux membres sont guidés par la demande, et les pays ou les juridictions qui sollicitent la mise en œuvre de tels programmes définissent leurs propres priorités. Inspirés des Programmes d'intégration déjà mis en œuvre avec succès et à grande échelle par le Forum mondial, ces programmes favorisent l'adhésion aux modifications de la législation des responsables politiques, en

Fonctionnement des Programmes d'intégration des nouveaux membres



veillant à ce que les principaux décideurs soient au fait des avantages à attendre du changement de cap dans l'action publique, puissent appréhender rapidement les évolutions survenues au niveau international, et soient à même de suivre les progrès. Les activités d'ouverture et d'assistance proposées à chaque pays s'étendent au-delà des seuls responsables des services fiscaux, et mobilisent souvent un cercle plus large de parties prenantes comme des parlementaires ou des magistrats.

Accompagner les pays dans le renforcement de leurs capacités fiscales

L'OCDE a mis en place à l'intention des pays en développement un solide programme d'assistance portant sur les questions fiscales internationales. Ce programme couvre un large éventail de thèmes, comme le rôle central joué par les systèmes fiscaux dans le renforcement de l'État, la fiscalité des industries extractives, ou encore l'efficacité des mesures d'incitation fiscale pour attirer les investissements.

Les pays en développement sollicitent régulièrement l'aide de l'OCDE pour la mise en œuvre des normes et des standards du BEPS, et les programmes mis en place dans ce cadre sont souvent entrepris en partenariat avec d'autres organisations. En Afrique, par exemple, le CPAF s'est associé au Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), à la Commission européenne (CE) et au Groupe de la Banque mondiale pour

fournir à de nombreux pays une assistance sur mesure dispensée localement.

Ces programmes abordent, outre les prix de transfert, d'autres questions liées aux pratiques de BEPS, afin d'appréhender le renforcement des capacités dans une optique globale tout en améliorant le recouvrement des recettes fiscales. L'OCDE peut être amenée, dans le cadre de cette assistance, à aider les pays dans la rédaction de la législation sur les prix de transfert nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations du BEPS.

Le plus souvent, les connaissances et expériences tirées de ces programmes viennent enrichir les discussions au sein du Cadre inclusif et étayer l'élaboration des manuels pratiques par la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales (voir page 35). Ce mécanisme de retour d'information s'est révélé particulièrement efficace en Afrique, en grande partie grâce aux consultations de l'ATAF et à sa participation aux réunions régionales et aux réunions plénières du Cadre inclusif.

Les réunions organisées entre agents du CPAF et les ministres et responsables locaux ont permis à de nombreux pays – comme par exemple le Botswana, la Tunisie, le Viet Nam et la Zambie – de se doter des connaissances et de la confiance dont ils avaient besoin pour rejoindre le Cadre inclusif. Toutefois, l'aide n'est pas subordonnée à l'adhésion, et des conseils continuent

d'être dispensés aux pays et juridictions qui ne sont pas encore membres du Cadre inclusif.

Le monde des entreprises constitue un important vivier de connaissances, d'expérience et d'éclairages sur les problématiques auxquelles sont confrontés les pays lors de la mise en œuvre des standards du BEPS. Leur connaissance

approfondie et spécialisée des chaînes de valeur et des structures opérationnelles peut se révéler extrêmement précieuse pour les administrations fiscales dès lors qu'elles s'efforcent d'évaluer l'éventail d'activités, de produits et de processus sur la scène nationale. Depuis la création du Cadre inclusif, bon nombre de pays sollicitent le point de vue des entreprises dans le cadre de leurs programmes.

Tirer parti de l'expertise sectorielle des entreprises

Associer les entreprises aux efforts de mise en œuvre des règles et standards issus du projet BEPS semble logique pour de nombreuses raisons. Une telle approche en effet : offre la possibilité de puiser dans un vivier d'expertise sectorielle et managérielle ; donne accès à des méthodes et des modèles innovants ; et, plus important encore peut-être, contribue à promouvoir le dialogue entre les entreprises et les administrations fiscales.

L'exemple suivant est éloquent : dans les pays producteurs de diamant, les estimations doivent être aussi précises que possible, afin de permettre à ces pays de percevoir la part qui leur revient sous forme d'impôts. Pourtant, évaluer la valeur de diamants bruts à des fins fiscales représente un défi sans équivalent. Tandis que les acheteurs du produit fini en évaluent le prix en fonction des « 4 C » (en anglais :

carat, clarity, color et cut, à savoir : carat, pureté, couleur et taille), l'évaluation de diamants bruts repose davantage sur le potentiel de la pierre brute et sur le prix qu'elle pourra atteindre une fois taillée et polie. D'autres facteurs sont par conséquent également importants, comme la forme de chaque pierre, qui influe sur la manière dont celle-ci pourra être taillée pour obtenir le meilleur rendement possible. En outre, les négociants de diamants bruts peuvent consulter jusqu'à 11 000 prix de référence (parfois plus), qui peuvent varier au jour le jour.

En associant des experts du secteur à différentes sessions de formation, le CPAF a permis aux agents africains des services fiscaux participant à ces formations, de mieux comprendre les mécanismes de triage et de classification des diamants bruts destinés à la vente utilisés par les entreprises. Les administrations fiscales ont dans le même temps eu l'occasion de renforcer leurs liens de collaboration avec les entreprises.

L'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières



Lancée à Addis-Abeba en juillet 2015, l'Initiative IISF est un projet conjoint de l'OCDE et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui met à profit les forces spécifiques à chacune de

ces organisations – à savoir l'expertise de l'OCDE dans le domaine fiscal et la présence sur le terrain du PNUD dans les pays en développement – pour aider les pays dans le renforcement de leurs capacités de vérification fiscale.

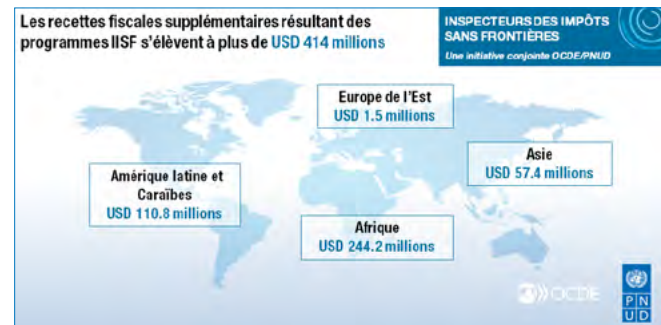
Avec près de 40 programmes en cours d'exécution dans toutes les régions du monde à la fin de l'année 2018, l'Initiative IISF permet un apprentissage par la pratique en temps réel et ciblé. Des spécialistes de la vérification fiscale sont détachés auprès des administrations fiscales de pays en développement, et partagent avec les agents des services fiscaux locaux leurs connaissances et leurs compétences en matière de pratiques de vérification fiscale et en ce qui concerne des questions spécifiques de fiscalité internationale.

À mesure que cette initiative prend de l'ampleur, l'accent se déplace sur la coopération Sud-Sud afin d'étendre le vivier d'experts disponibles et d'intégrer le point de vue des pays en développement dans l'assistance fournie. En 2017, deux

spécialistes des prix de transfert de l'administration fiscale du Kenya (*Kenya Revenue Authority*) ont ainsi été détachés au Botswana pour apporter une assistance technique à leurs homologues du *Botswana Unified Revenue Service* sur des dossiers de vérification portant sur des entreprises multinationales – marquant ainsi le lancement du premier programme IISF Sud-Sud.

Depuis octobre 2018, l'assistance en matière de vérification fiscale dispensée au titre de l'Initiative IISF dans seulement dix pays a permis de dégager un surcroît de recettes fiscales de 414 millions USD. Les programmes IISF ont également une incidence sur le comportement des contribuables. En Afrique, par exemple, les entreprises multilatérales ont, de plus en plus, conscience de l'expertise et de la vigilance accrues des autorités fiscales, ce qui crée des conditions propices à une discipline fiscale davantage fondée sur la coopération.

Accroissement des recettes fiscales dans le cadre de l'Initiative IISF



Lutter contre la fraude fiscale en misant sur la transparence et la coopération

Coup de projecteur sur les flux financiers illicites

Les mouvements internationaux de capitaux, de nature illégale ou illicite, sont une source de préoccupation générale qui touche tous les pays. Les flux financiers illicites peuvent avoir diverses origines et transiter par différents canaux : pots-de-vin, fraude fiscale, revenus d'activités criminelles, contrebande d'argent, sociétés écrans, systèmes informels de transfert de fonds,

blanchiment de capitaux liés à des activités commerciales et déclarations en douane frauduleuses. Parce qu'ils dissimulent certains revenus du regard des administrations fiscales et d'autres organismes chargés de l'application de la loi, les flux financiers illicites empêchent la mobilisation efficace des ressources intérieures. L'engagement de pays du monde entier à combattre ces flux au titre de l'ODD 16.4 (D'ici à 2030, *réduire*



nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée) témoigne de l'inquiétude générale que de tels flux suscitent en raison de leurs retombées. La lutte contre les flux financiers illicites a acquis une visibilité particulièrement importante en Afrique, où l'ancien Président sud-africain Thabo Mbeki, en sa qualité de chef du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, s'attache à piloter les réponses apportées par les pouvoirs publics dans ce domaine.

La fraude fiscale est à l'origine d'une grande part des flux financiers illicites. Par ailleurs, les pouvoirs publics utilisent souvent le système fiscal comme point d'entrée pour combattre les autres sources de flux financiers illicites et les circuits par lesquels ils transitent, comme par exemple le blanchiment de capitaux et la corruption. Une grande partie des travaux menés par l'OCDE dans le domaine de la fiscalité contribuent directement ou indirectement à soutenir les efforts déployés au niveau mondial et au niveau des pays pour lutter contre ces flux.

Améliorer la transparence grâce à l'échange de renseignements

La transparence fiscale et l'échange de renseignements sont les leviers d'action universels les plus efficaces pour lutter contre les flux financiers illicites, parce qu'ils permettent d'identifier les bénéficiaires légaux et effectifs des sociétés de capitaux et autres personnes morales et dispositifs juridiques

établis à l'étranger, souvent utilisés pour mener des activités illégales générant des flux financiers illicites. Une plus grande coopération interinstitutionnelle, telle qu'encouragée dans le cadre des travaux sur la fiscalité et la délinquance de l'OCDE, et le renforcement des capacités sont également essentiels pour endiguer les flux financiers illicites, de même que la mise en œuvre des principes généraux définis par l'OCDE pour lutter contre la délinquance fiscale (*Ten Global Principles for fighting tax crimes*). Dans la mesure où la fraude fiscale est considérée comme faisant partie des flux financiers illicites, l'ensemble des 15 mesures issues du paquet BEPS et l'Initiative OCDE/PNUD IISF offrent à cet égard des solutions et une assistance bilatérale adaptée.

Normes d'échange de renseignements

L'OCDE a élaboré d'importantes normes internationales aux fins de l'échange de renseignements sur demande comme de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. La mise en œuvre de ces normes permet aux pays en développement d'obtenir des informations actualisées et essentielles pour une administration efficace de l'impôt.

La **norme d'échange de renseignements sur demande** prévoit que les renseignements « vraisemblablement pertinents » à des fins fiscales doivent être disponibles et accessibles aux autorités fiscales, afin que celles-ci puissent les échanger avec leurs homologues dans d'autres pays, en vertu des accords juridiques en vigueur. Cette norme couvre des rensei-

gnements sur les bénéficiaires effectifs des sociétés de capitaux et d'autres personnes morales et dispositifs juridiques tels que les sociétés de personnes et les fiducies, ainsi que des renseignements comptables et bancaires. Tous les membres du Forum mondial se sont engagés à mettre en application la norme d'échange de renseignements sur demande.



actifs de personnes non résidentes sont tenues de transmettre automatiquement les renseignements relatifs à ces personnes aux autorités fiscales des juridictions dont elles sont résidentes à des fins fiscales. L'échange de renseignements a lieu à intervalles réguliers (généralement tous les ans). Plus d'une centaine de juridictions, y compris la plupart des grands centres financiers, se sont engagées à mettre en œuvre l'échange automatique.

L'échange automatique de renseignements va plus loin encore, puisque la Norme mondiale d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers automatise l'échange d'informations sur certains comptes financiers. En vertu de cette norme, les institutions financières des juridictions dans lesquelles sont situés les revenus ou les

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales

Depuis sa création par l'OCDE en 2009, le Forum mondial joue un rôle moteur dans l'adhésion des pays du monde entier aux normes internationales en matière de transparence fiscale et d'échange de renseignements. À ce jour, plus de 150 pays et juridictions prennent part à ses travaux.

Le Forum mondial suit la mise en œuvre de la norme d'échange de renseignements sur demande grâce à un processus complet, rigoureux et solide d'examen par les pairs conduit par des évaluateurs issus de ses pays membres. Ceux-ci sont supervisés par un Groupe d'examen par les pairs composé de 30 membres. L'examen par les pairs porte sur le cadre juridique et réglementaire mis en place dans les juridictions membres et sur l'efficacité de la mise en œuvre concrète de la norme, et permet de mettre en évidence les points à améliorer pour s'y conformer.

Le Forum mondial a également pour mission de suivre, d'évaluer et d'accompagner la mise en œuvre de la norme



d'échange automatique de renseignements. Le cadre de l'examen exhaustif par les pairs est en cours d'élaboration.

La mise en œuvre concrète de l'échange automatique de renseignements n'est pas sans poser problème à bon nombre de pays en développement. Un tel processus suppose en effet des connaissances, une volonté politique, des technologies de l'information, des ressources humaines, des dispositifs juridiques, et des règles rigoureuses de protection et de confidentialité des données et des ressources nécessaires pour faire en sorte que les informations reçues soient utilisées à bon escient. Or, bien souvent, les pays en développement se heurtent à un manque de capacités dans ces domaines ou doivent gérer d'autres priorités tout aussi pressantes. Le *Plan d'action du Forum mondial pour la participation des pays en développement à l'échange automatique de renseignements (2017)* définit le cadre nécessaire pour aider les pays en développement à progresser. Plus d'une douzaine de pays bénéficient déjà d'une assistance technique au titre de ce plan. Le soutien fourni aux pays en développement pour les aider à gérer de façon satisfaisante la sécurité de l'information de manière à pouvoir traiter les gros volumes de données échangées automatiquement est l'un des éléments centraux de ce plan.

Le Forum mondial gère un programme d'assistance technique visant à accompagner les pays membres dans la mise en œuvre des normes d'échange automatique de renseignements

et d'échange de renseignements sur demande, et permet de combler les éventuelles lacunes décelées lors du processus d'évaluation. En adhérant au Forum mondial, les juridictions se voient offrir l'accès à une équipe dédiée de spécialistes, ainsi qu'à un service d'assistance en ligne et à d'autres ressources. Le niveau d'assistance fournie varie selon les besoins des juridictions et les résultats escomptés, et va de la simple sensibilisation aux normes au renforcement des capacités et à l'accompagnement de la conduite des changements organisationnels.

L'approche de l'assistance technique adoptée par le Forum mondial se concrétise par un large éventail de programmes mis en œuvre sur le terrain et à distance en collaboration avec d'autres partenaires (banques multilatérales de développement par exemple). Ces programmes ont notamment pour objet :

- ▶ les Programmes d'intégration des nouveaux membres ;
- ▶ l'obtention d'un engagement politique à haut niveau et la consultation des acteurs incontournables de la sphère publique et du secteur financier, ainsi que des associations professionnelles ;
- ▶ l'évaluation préliminaire des capacités en matière d'échange de renseignements sur demande et d'échange automatique de renseignements pour les pays en développement ;

- ▶ l'apport de conseils juridiques et d'une assistance pour la rédaction des textes législatifs et réglementaires encadrant l'échange de renseignements sur demande et l'échange automatique de renseignements, relatifs notamment aux bénéficiaires effectifs ;
- ▶ le soutien d'experts de renom de la gestion de la sécurité de l'information en matière de protection et de confidentialité des données ;
- ▶ l'offre d'une assistance dans le cadre de l'adhésion aux instruments multilatéraux d'échange de renseignements ;
- ▶ l'offre de conseils opérationnels pour l'organisation des échanges de renseignements et la mise en place d'unités ad hoc ; et
- ▶ la mise en place de projets bilatéraux visant à encourager l'apprentissage par les pairs (projets pilote relatifs à l'échange automatique de renseignements).



Appel à l'action en Afrique



Signée lors d'une table ronde ministérielle organisée en marge de la réunion plénière du Forum mondial tenue en 2017 au Cameroun, la Déclaration de Yaoundé est un appel à l'action lancé à

l'ensemble des pays africains pour les inviter à s'associer aux avancées les plus récentes réalisées dans le domaine de la transparence fiscale internationale. Dans le prolongement de cette déclaration, les ministres africains des Finances, de l'Économie et de l'Intégration ont appelé l'Union africaine à jouer un rôle de chef de file dans les domaines de la transparence fiscale et de l'échange de renseignements en Afrique, et à favoriser un renforcement de la collaboration entre les pays et les régions pour endiguer les flux financiers illicites et améliorer la mobilisation des ressources intérieures sur le Continent.

Le nombre de pays signataires de cette déclaration croît rapidement : plus de 20 juridictions africaines y ont déjà adhéré, et elle a également été approuvée par la France et le Royaume-Uni.

Cette mobilisation rapidement croissante des pays africains a pour but de placer la lutte contre la fraude fiscale aux avant-postes de l'action publique sur le Continent. Parallèlement, l'Initiative africaine lancée par le Forum mondial en 2014, contribue aussi à la réalisation par les pays africains des objectifs fixés de transparence fiscale et d'échange de renseignements.

Pour la seule année 2018, plus de 70 pays ont bénéficié de ces dispositifs de soutien. Si l'assistance technique est fournie pays par pays et ciblée sur les besoins spécifiques de chacun d'entre eux, l'exploration des synergies régionales fait également l'objet d'une attention soutenue.

Conscient des conditions spécifiques propres aux pays africains, le Forum mondial a lancé en 2014 différents programmes pour favoriser la transparence et l'échange de renseignements sur le Continent. Des initiatives similaires ont suivi en Amérique latine et en Asie dans le prolongement de ce projet. Ces initiatives se fondent sur la coopération interinstitutionnelle entre le Forum mondial, les organisations régionales et les banques multilatérales de développement.



Lutter contre la délinquance fiscale

La délinquance fiscale sape la confiance que les citoyens placent dans leurs dirigeants, érode le civisme fiscal et peut priver les États de recettes nécessaires au développement durable. Par délinquance fiscale, on entend généralement les actes intentionnels qui enfreignent la législation fiscale, même si chaque juridiction a sa propre définition de la délinquance fiscale et met en place une organisation qui lui est propre pour enquêter sur ces actes. Les travaux de l'OCDE dans ce domaine s'articulent autour de trois grands axes : l'établissement de normes et de pratiques exemplaires ; le renforcement des capacités ; et la mesure d'impact grâce au suivi de l'amélioration des capacités juridiques et opérationnelles des pays en matière de lutte contre la délinquance fiscale. Ces travaux, qui bénéficient du soutien du G20, sont réalisés par le Groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits (TFTC) de l'OCDE.

Le TFTC s'attache à accroître la coopération entre les administrations fiscales et les organismes chargés de faire appliquer la loi, comme notamment les autorités de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

En se basant sur les connaissances et l'expérience des organismes publics du monde entier, l'OCDE a défini dix principes fondamentaux pour lutter efficacement contre la délinquance fiscale. L'élaboration de ces principes s'appuie également sur l'expertise de toute l'Organisation et d'autres instances internationales comme le Groupe d'action financière (GAFI) en matière de pots-de-vin et de corruption, et de lutte contre le blanchiment de capitaux. Ce manuel phare permet aux juridictions de disposer d'un point de comparaison pour évaluer leur cadre juridique et opérationnel et cerner les points à améliorer.



Dix principes fondamentaux pour lutter efficacement contre la délinquance fiscale

Principe 1 – Pénaliser les infractions à caractère fiscal



Les juridictions doivent mettre en place les structures juridiques nécessaires pour faire en sorte que les actes qui enfreignent la législation fiscale relèvent du droit pénal et soient sanctionnés efficacement. L'idée est de véhiculer le message selon lequel personne n'est au-dessus des lois, afin de dissuader d'agir les

personnes qui cherchent à échapper à leurs obligations fiscales.

Principe 2 – Élaborer une stratégie efficace de lutte contre la délinquance fiscale

Chaque juridiction doit mettre en place une stratégie de lutte contre les délits à caractère fiscal considérés comme des infractions pénales.

Principe 3 – Se doter des pouvoirs d'enquête adéquats

Une juridiction doit disposer des pouvoirs nécessaires pour pouvoir enquêter efficacement sur les délits à caractère fiscal.

Principe 4 – Disposer des pouvoirs nécessaires pour geler, saisir et confisquer des actifs

Une juridiction doit être habilitée à geler, saisir et confisquer des actifs.

Principe 5 – Mettre en place une structure opérationnelle dotée de responsabilités bien définies

La mise en place d'une structure organisationnelle claire, assortie de responsabilités bien définies en matière de lutte contre la délinquance fiscale et autres infractions à caractère financier permet une répartition efficace des responsabilités, et est un gage de transparence et de reddition de comptes sur l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des stratégies.

Principe 6 – Consacrer des ressources suffisantes aux enquêtes en matière de délinquance fiscale

Les organismes chargés d'enquêter sur les délits à caractère fiscal doivent veiller à disposer des ressources nécessaires pour mener à bien leurs enquêtes.

Principe 7 – Caractériser les délits à caractère fiscal en infractions sous-jacentes dans le cadre du blanchiment de capitaux

On entend par infractions sous-jacentes ou principales des infractions à l'origine de fonds ou d'actifs susceptibles d'être ultérieurement blanchis pour en masquer la source de nature illégale (trafic de drogue, par exemple). Caractériser une infraction en une infraction principale permet de poursuivre l'auteur de l'infraction pour l'infraction en tant que telle mais aussi pour le blanchiment de capitaux. Cette approche donne aux autorités plus de possibilités d'obtenir une condamnation et/ou d'imposer des sanctions. Au vu des liens existants entre la délinquance fiscale et les autres délits à caractère financier, comme le blanchiment de capitaux, ce principe reflète la recommandation du GAFI relative aux actes de blanchiment de capitaux.

Principe 8 – Mettre en place un cadre efficace pour promouvoir la coopération entre administrations nationales

Face aux formes de plus en plus sophistiquées que revêt la délinquance fiscale, il devient nécessaire d'adopter une approche à l'échelle de l'ensemble de l'administration pour lutter efficacement contre de tels actes. Il est souhaitable de faire intervenir plusieurs administrations différentes

pour tirer parti de leurs forces et informations respectives et faire avancer les enquêtes en matière de délinquance fiscale et autres infractions à caractère financier menées par chacune d'entre elles. La mise en place d'un cadre juridique et administratif efficace peut favoriser le partage d'informations, la réalisation d'enquêtes conjointes et d'autres formes de coopération interinstitutionnelle, ce qui est essentiel pour garantir l'efficacité d'une stratégie de lutte contre la délinquance fiscale et autres délits à caractère financier englobant l'ensemble de l'administration.

Principe 9 – Prévoir des mécanismes de coopération internationale

La délinquance fiscale intègre souvent une dimension internationale. Dans la mesure où le pouvoir des organismes chargés d'enquêter sur ces actes se limite aux frontières de leur juridiction, la coopération internationale est essentielle. Les termes et exigences de procédure d'une telle coopération doivent être définis dans un accord juridique.

Principe 10 – Protéger les droits des suspects

Les droits élémentaires fondamentaux des personnes accusées d'avoir commis un acte de délinquance fiscale doivent être protégés.

Renforcer les capacités en matière de délinquance fiscale

Doter l'ensemble des pays des moyens nécessaires pour combattre efficacement la délinquance fiscale et autres délits à caractère financier est essentiel aux fins de permettre la mobilisation des ressources intérieures et de garantir l'équité des systèmes fiscaux. Ce constat est d'autant plus vrai pour les pays en développement, qui voient leur échapper des sommes considérables du fait des flux financiers illicites.



L'Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale propose des formations pratiques et approfondies sur les enquêtes en matière de délinquance financière. Elle améliore les capacités des pays à prévenir et déceler les délits à caractère fiscal et financier, à enquêter sur ces actes, à en poursuivre les auteurs et à recouvrer le produit de leurs activités illicites, en développant les compétences des enquêteurs grâce à des sessions intensives

de formation sur les dernières techniques d'investigation et les risques qui se font jour. Les participants à ces programmes sont également formés pour pouvoir mettre en œuvre efficacement les pratiques exemplaires élaborées par l'OCDE. Les formations sont dispensées par un collège international d'enquêteurs, de procureurs, de juges et d'autres spécialistes chevronnés de la délinquance fiscale et financière, du blanchiment de capitaux, de la lutte contre la corruption, du financement du terrorisme et des crypto-actifs.

Plus de 550 enquêteurs venus de plus de 80 pays ont bénéficié des formations dispensées par l'Académie depuis son inauguration en avril 2013.

L'Académie compte désormais trois centres : le premier a ouvert ses portes dans les locaux de l'école de police économique et financière de la Guardia di Finanza, à Ostie, en Italie. Un projet pilote d'Académie africaine pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale a ensuite été lancé à Nairobi, au Kenya, en 2017, et l'Académie latino-américaine a vu le jour en 2018 à Buenos Aires, en Argentine. Ces centres régionaux dispensent des formations à la demande qui répondent aux besoins spécifiques des pays de la zone considérée, en s'appuyant sur les données d'expérience recueillies dans la région ainsi que sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre les flux financiers illicites.

Organisé tous les deux ans par l'OCDE, le Forum international sur la fiscalité et la délinquance s'inscrit également à l'appui des efforts de renforcement de capacités. Ce forum réunit des hauts responsables du monde entier dans le but de permettre aux pays d'être mieux à même de lutter contre toutes les formes de délinquance financière : fraude fiscale, pots-de-vin, corruption et blanchiment de capitaux. En promouvant

la coopération internationale et interagences, il s'attache à apporter une réponse complète et globale au problème de la délinquance fiscale. Les participants bénéficient de l'expérience acquise dans le monde entier, partagent leurs points de vue sur les risques qui se font jour et l'évolution des techniques d'investigation, et recensent les axes de collaboration internationale possibles pour l'avenir.



Promouvoir la collaboration, le renforcement des capacités et la cohérence

Afin de promouvoir la cohérence des mesures et des pratiques fiscales, et de renforcer la capacité des pays en développement à les mettre en œuvre, l'OCDE coopère avec de nombreuses organisations internationales, ainsi qu'avec des gouvernements, des entreprises et des instances du monde entier.

La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales

En 2016, l'OCDE, le FMI, le Groupe de la Banque mondiale et les Nations Unies – autrement dit les principales organisations internationales intervenant dans le domaine de la fiscalité – ont créé la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales. Cette plateforme offre un cadre pour la tenue d'échanges réguliers concernant la conception et la mise en application de normes fiscales internationales, le renforcement des capacités et l'élaboration d'orientations conjointes. Elle permet également aux organisations partenaires d'échanger sur leurs activités et de porter les questions importantes à l'attention du Cadre inclusif.

Afin de garantir une approche cohérente dans l'assistance technique proposée aux pays en développement, les membres de la Plateforme ont convenu de mettre au point un ensemble de manuels pratiques.

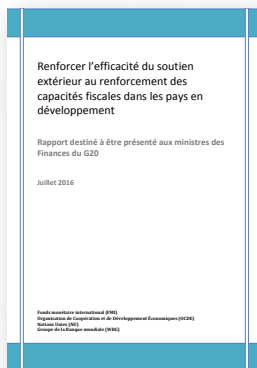
Le Rapport de 2016 de la Plateforme à l'intention du G20 *Renforcer l'efficacité du soutien extérieur au renforcement des capacités fiscales dans les pays en développement* fournit en outre des recommandations claires pour améliorer le soutien au renforcement des capacités dans le domaine fiscal.

Manuels pratiques à l'intention des pays en développement

La Plateforme de collaboration sur les questions fiscales produit des manuels pratiques (ou « boîtes à outils ») afin d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures dans les pays en développement et de faire valoir le point de vue de ces derniers dans la conception des règles de fiscalité internationale.

Ces manuels sont centrés sur les problématiques liées aux pratiques de BEPS identifiées comme les plus préoccupantes par les pays en développement.

1. Les incitations fiscales sont considérées comme une priorité de premier ordre par les pays en développement. Ce manuel pratique porte sur l'efficacité et l'efficience des incitations fiscales (à savoir leurs retombées en tenant compte des coûts et avantages connexes), ainsi que sur les meilleures pratiques en matière d'application, de suivi et d'évaluation des incitations fiscales.



2. Comparables pour les analyses de prix de transfert.

Ce manuel pratique aide les pays en développement à faire face aux difficultés liées au manque de données comparables dans les analyses de prix de transfert. Il explique également comment appliquer les principes internationalement reconnus en matière de prix de transfert, en particulier en l'absence de

données comparables. Il comprend également un rapport complémentaire sur les prix des minéraux.

3. Transferts indirects d'actifs*. Ce manuel pratique propose différentes approches pour appliquer les règles d'imposition relatives au transfert indirect d'actifs. Il présente également des mécanismes efficaces pour identifier ces transactions, et les systèmes de recouvrement des impôts à privilégier.

4. Mise en œuvre de régimes efficaces en matière de documentation des prix de transfert*. Le paquet de mesures BEPS contient de nouvelles recommandations en matière de documentation des prix de transfert, ainsi qu'un standard minimum sur la déclaration pays par pays. Ce manuel pratique examine les choix qui s'offrent aux pouvoirs publics et fournit des exemples et un modèle de législation destinés à faciliter la mise en œuvre effective de ces mesures.

5. Négociation des conventions fiscales*. Les pays en développement à faible revenu doivent prendre en compte de nombreuses considérations de politique fiscale avant de signer une convention fiscale bilatérale. Ce manuel les aide à se préparer et leur donne des conseils pour mener à bien le processus de négociation.

6. Paiements ayant pour effet d'éroder la base d'imposition*. Ce manuel pratique traitera de certaines catégories de paiements souvent considérées par les pays en développement comme présentant un risque élevé d'érosion de la base d'imposition, comme les intérêts, les redevances et les honoraires de gestion.

7. Évaluation des risques de pratiques de BEPS*. Ce manuel pratique fournira des exemples et des outils afin d'aider les pays en développement à définir et mettre en place des méthodes efficaces d'évaluation des risques pour être en mesure de déceler et d'analyser les risques de pratiques de BEPS, liés notamment aux prix de transfert.

Pour plus d'information sur la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, voir www.oecd.org/fr/fiscalite/plateforme-de-collaboration-sur-les-questions-fiscales.htm

*en cours d'élaboration.

Manuel pratique sur les prix des minéraux vendus sous une forme intermédiaire

Les industries extractives (or, cuivre, minerai de fer, charbon thermique et diamant brut entre autres) sont pour les pays en développement à l'origine de certaines des principales problématiques de BEPS.

L'activité extractive constitue une importante source de revenus pour bon nombre de pays en développement. Il peut néanmoins être difficile pour les vérificateurs fiscaux de ces pays de comprendre les spécificités propres à chacune de ces industries. Les pratiques, les structures de marché et les stratégies commerciales diffèrent selon les produits. Les vérificateurs savent que des paiements et des honoraires excessifs érodent la base d'imposition, mais la frontière entre les paiements légitimes et ceux qui ne le sont pas est difficile à tracer. Aussi, il peut être utile de les aider à mieux comprendre les mécanismes de tarification généralement mis en œuvre dans ce secteur.

En 2017, la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales a publié sous l'égide de l'OCDE un rapport sur la fixation des prix des minéraux. Ce rapport, qui présente des études de cas sur l'or, le minerai de fer, le charbon thermique et le cuivre, a été testé par des pays en développement, et affiné sur la base de leurs commentaires. Il propose une méthodologie pour acquérir de façon systématique la maîtrise du fonctionnement du commerce de produits miniers et décrit les pratiques courantes dans le secteur.

Le Groupe de travail sur la fiscalité et le développement

Le Groupe de travail sur la fiscalité et le développement est un organe unique en son genre, qui rassemble des représentants des administrations, des entreprises, de la société civile et d'organisations internationales et régionales. Ces différents acteurs œuvrent ensemble à l'instauration des conditions propices à une collecte suffisante et adéquate de l'impôt dans les pays en développement et à la mise en place d'États efficaces.

Créé en 2010, ce groupe de travail est co-présidé par un pays développé et un pays en développement, et ses membres se réunissent une fois par an. L'Initiative IISF a été lancée sous son égide, et les premiers débats sur certaines questions comme la déclaration pays par pays ont eu lieu à l'OCDE. De nombreux acteurs souscrivent aux travaux publiés par le Groupe de travail sur la fiscalité et le développement. Ainsi, *les Principes pour l'engagement international auprès des pays en développement dans le domaine de la mobilisation des recettes*, ont été approuvés par l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba.

Afin de conserver sa pertinence dans le contexte actuel, le Groupe de travail centre ses efforts sur les domaines dans lesquels le modèle multipartite est source de valeur ajoutée et favorise la création et la diffusion d'idées nouvelles. Dans les prochaines années, le focus des travaux du Groupe de travail portera sur la mise en œuvre d'approches de la fiscalité et du

développement qui associent l'ensemble de l'administration : le rôle de la technologie dans le système fiscal ; et la morale fiscale et la confiance.

Le Forum sur l'administration fiscale

Le Forum sur l'administration fiscale (FTA) est une plateforme créée à l'intention des hauts responsables des services fiscaux de 51 pays membres et non membres de l'OCDE, y compris membres du G20, pour ouvrir le dialogue avec les principales parties prenantes (notamment les entreprises, les contribuables, les conseillers fiscaux, les responsables des politiques publiques et de la réglementation en matière fiscale). Il promeut et soutient la coopération entre les pays, et coopère avec d'autres forums de l'OCDE et d'autres organisations régionales et internationales.

Le FTA permet à ses membres de se réunir pour recenser, examiner et orienter les grandes tendances mondiales ; faire émerger des idées nouvelles visant à améliorer les services aux contribuables ; et échanger sur leur expérience du renforcement des administrations fiscales dans le monde entier.

Son action vise notamment à accroître l'efficacité, l'efficacité et l'équité, ainsi qu'à réduire les coûts de mise en conformité. Les études du FTA sont diffusées dans le monde entier sous la forme de rapports et de notes d'orientation. Le FTA a également développé le Système commun de transmission aux fins de l'échange de renseignements, qu'il met à disposition

des pays en développement. Son Réseau pour le renforcement des capacités apporte un soutien de plus en plus actif aux pays en développement dans les domaines tels que l'utilisation des technologies dans le système fiscal.

Partenariats régionaux

Les organisations fiscales régionales tout comme d'autres instances régionales économiques et politiques continuent de jouer un rôle déterminant dans la transmission des contributions, l'instauration de conditions favorables à la coordination à l'échelon régional et la représentation indirecte des pays qui ne sont pas en mesure de prendre part directement aux activités. À titre d'exemple, les pays peuvent voir comment leurs pays voisins – qui présentent souvent des caractéristiques sociales, économiques et budgétaires similaires – abordent les problématiques de BEPS. Une telle approche contribue également à garantir une mise en œuvre cohérente des mesures issues du Projet BEPS dans les différentes régions.

En **Afrique**, l'OCDE collabore avec l'ATAF sur les problématiques de BEPS hautement prioritaires, y compris par le biais de détachements d'agents. L'ATAF veille à ce que la voix de ses membres soit entendue au sein du Cadre inclusif, et à ce que les contraintes de capacités auxquelles font face les pays africains soient prises en compte. Enfin, les pays d'Afrique francophone participent activement au Cercle de Réflexion et d'Échange des Dirigeants des Administrations fiscales (CREDAF).



En **Asie**, la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) conjuguent mobilisation au niveau politique et ateliers à vocation technique. De plus, des partenariats avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Banque asiatique de développement (BAsD) aident les pays d'Asie à unir leurs efforts pour relever les défis que représentent les pratiques de BEPS.

En **Europe orientale et en Asie centrale**, l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA) offre à ses membres un cadre d'échange d'expériences et de meilleures pratiques sur les questions importantes et les évolutions en cours concernant certains aspects pratiques de l'administration de l'impôt. L'OCDE et IOTA ont également co-organisé dans la région plusieurs réunions régionales du Cadre inclusif sur le BEPS et des séminaires de formation.

Les États insulaires du **Pacifique Sud** se heurtent à des difficultés qui leur sont propres en termes de lutte contre les pratiques de BEPS et de capacités insuffisantes. La participation de ces États à la réunion annuelle de la Pacific Island Tax Administrators Association (PITAA) conduit à entreprendre une analyse-diagnostic des difficultés rencontrées, en étroite coopération avec des responsables locaux et des organismes régionaux, dont la BAsD et le FMI.

Dans la région **Amérique latine et Caraïbes** (ALC), le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT) entretient d'étroits liens de collaboration avec les organisations internationales et régionales et les milieux universitaires. En outre, le Forum ALC sur la politique fiscale promeut les échanges avec les organisations internationales et régionales telles que la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), le CIAT et la Banque interaméricaine de développement (BID).

Mobiliser l'expertise de l'OCDE à l'appui de la fiscalité et du développement

Les normes élaborées par l'OCDE ont fait leurs preuves au fil du temps dans les pays membres de l'Organisation. Pourtant, mettre cette expertise et cette expérience au service des pays en développement n'est pas toujours aisé. D'une part, il convient d'adapter les outils et les directives de l'OCDE afin de répondre aux besoins particuliers des pays en développement ; d'autre part, les priorités de développement de ces pays doivent s'inscrire dans les processus mondiaux et y contribuer. Voici quelques exemples des mécanismes mis en place par l'OCDE dans cette optique.

Statistiques des recettes publiques

Les pays ont besoin de statistiques fiables et récentes sur les recettes publiques afin d'évaluer les structures économiques, concevoir des politiques fiscales et douanières, mettre en œuvre des réformes administratives et instaurer un dialogue et une coopération au plan international en matière de politique fiscale. La nécessité de disposer de données nationales comparables augmente parallèlement à l'importance croissante de la fiscalité dans les échanges internationaux et le développement.

Pour éclairer l'analyse et l'élaboration des politiques fiscales nationales et internationales, le projet *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE fournit des données statistiques détaillées et comparables de grande qualité sur les recettes fiscales de plus de 90 pays à la fin de 2018. La *Base de données mondiale des statistiques des recettes publiques* et la publication annuelle intitulée *Statistiques des recettes publiques* (préparée en collaboration avec des organisations régionales, avec le concours financier de l'Union européenne) sont une source de données sur les pays de l'OCDE, d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes, permettant une comparabilité internationale au sein et entre les régions. Les données relatives aux recettes fiscales et aux recettes fiscales en pourcentage du PIB (ratios



impôts/PIB) sont ventilées pour chaque pays par grandes catégories fiscales et niveau d'administration.

Les *Statistiques des recettes publiques* mettent en œuvre deux atouts essentiels de l'OCDE : la production de statistiques harmonisées de grande qualité et la mise en place d'un forum de dialogue entre pairs dans divers domaines de l'action publique.

L'approche retenue repose sur une méthodologie commune, régulièrement perfectionnée et acceptée au niveau international, mise au point par et pour les responsables de la politique fiscale. L'OCDE met à profit les données comparables issues des *Statistiques des recettes publiques*, ainsi que sa démarche pluridisciplinaire, afin d'évaluer les systèmes d'imposition et formuler des recommandations concrètes pays par pays dans le cadre de ses *Examens des politiques fiscales*.



Le Programme des relations internationales

Le Programme des relations internationales de l'OCDE dans le domaine fiscal (PRI) a été créé en 1992 dans le but de renforcer la mobilisation des ressources intérieures en favorisant le partage de connaissances et d'expériences entre les pays de l'OCDE et les pays non membres. Ce programme, axé sur les normes, les lignes directrices et les pratiques exemplaires en matière d'administration et de politique fiscales au plan mondial, consiste en une série d'activités de formation multilatérales conçues pour promouvoir le dialogue sur les politiques à suivre et favoriser le renforcement des capacités.

Il rassemble des agents des services fiscaux du monde entier qui participent à des formations organisées dans l'un des six centres fiscaux multilatéraux de l'OCDE (à Vienne en Autriche, à Budapest en Hongrie, à Ankara en Turquie, à Séoul en Corée du Sud, à Mexico City au Mexique, et à Yangzhou en Chine)

Périmètre du Programme des relations internationales

Chaque année

2 000 agents formés

Les agents sont originaires de plus de 100 pays

20 localisations internationales

Depuis 1992

Plus de 25 000 agents ont reçu une formation

Plus de 2 000 experts mis à disposition

600 événements organisés

ou dans d'autres pays hôtes. L'OCDE fournit les animateurs des séminaires et les pays membres de l'OCDE mettent leurs experts à disposition, et prennent en charge le coût de la participation de ces derniers.

Le Japon est de longue date l'un des principaux contributeurs financiers au Programme.

Le PRI promeut la coopération Sud-Sud et la participation d'experts de pays non membres. De plus en plus, des partenariats sont noués avec des organisations fiscales régionales afin de toucher un plus grand nombre de pays et d'éviter les doublons. L'apprentissage en ligne et l'apprentissage mixte sont progressivement déployés, avec l'objectif de disposer d'une plate-forme d'apprentissage numérique complète en 2019.

Coopération pour le développement

Les chiffres de l'OCDE montrent que la part de l'APD consacrée aux questions fiscales est relativement très faible. Pour promouvoir la coopération pour le développement dans le domaine de la fiscalité, l'Organisation appuie fermement l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba.

Cette initiative met en relation les pays en développement qui se sont engagés à améliorer leurs systèmes fiscaux avec les acteurs du financement du développement, qui sont collectivement convenus de doubler le montant de leurs

contributions en faveur du renforcement des capacités fiscales entre 2015 et 2020.

Pour améliorer le suivi des sommes allouées aux projets fiscaux au titre de l'APD, l'OCDE a mis au point un nouveau code qui permet aux analystes se servant de la base de données sur l'APD d'identifier facilement l'aide au développement fournie à des fins fiscales. L'analyse des données récentes appelle les observations suivantes :

- ▶ L'APD ciblée sur la mobilisation des ressources intérieures n'a représenté qu'une petite partie du montant total de l'APD : 0.15 % en 2015 et 0.23 % en 2016.
- ▶ Les fonds provenaient d'un petit nombre de donneurs, dont trois d'entre eux seulement étaient à l'origine de plus de 60 % du total des financements en 2015, et de 72 % en 2016.
- ▶ Les 10 premiers pays bénéficiaires ont représenté 56 % des versements en 2015, et 79 % en 2016.
- ▶ Les pays les moins développés (PMA) ont reçu 47 % de l'APD totale consacrée aux questions fiscales en 2015, une proportion sensiblement supérieure au montant moyen de l'APD destinées aux PMA au cours de cette année (28 % seulement). Cette tendance s'est toutefois radicalement inversée en 2016, les PMA n'ayant reçu que 17 % du total des versements.

- ▶ Le nombre de pays n'ayant reçu aucune APD dans le domaine fiscal a augmenté. Ainsi, en 2015, 14 pays parmi les moins développés n'avaient reçu aucune aide, alors qu'ils étaient 18 en 2016 ; 12 autres pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure n'avaient bénéficié d'aucune aide en 2015 (14 en 2016).
- ▶ Certains pays ont reçu une aide dans le domaine fiscal en provenance de plusieurs donateurs : le Ghana comptait sept donateurs en 2015, et huit en 2016, et la Tanzanie en comptait sept en 2015 et sept en 2016 ; en outre, neuf pays comptaient au moins quatre donateurs en 2015 (Burkina Faso, Cambodge, El Salvador, Indonésie, Malawi, Mozambique, Ukraine, Viet Nam, Zambie) et huit en 2016 (Éthiopie, Kenya, Kosovo¹, Niger,

Ouganda, Pakistan, Rwanda, Sénégal). Un trop grand nombre de donateurs dans un pays peut se traduire par des doublons et des incohérences, en particulier en cas de mauvaise coordination.

The OECD is also actively engaged with international efforts to track progress on commitments above and beyond ODA. Its new *Global Outlook on Financing for Development* will provide a holistic framework for understanding the links among aid, tax, investment, philanthropy and remittances, making it possible to maximise their combined developmental impact.

1. Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.



Regarder vers l'avenir

Les travaux présentés dans cette brochure donnent un aperçu des initiatives engagées par le CPAF en vue de contribuer au développement en améliorant la cohérence, l'équité, la capacité et la transparence dans le domaine de la fiscalité au plan mondial. Les travaux seront poursuivis sur ces différents fronts. On trouvera cependant dans les sections qui suivent un aperçu de certains des principaux domaines prioritaires pour l'avenir.

Conception et mise en œuvre de normes fiscales internationales

Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS

Les 125 (et ce nombre va continuer d'augmenter) membres du Cadre inclusif continueront à suivre la mise en œuvre des actions du projet BEPS et à élaborer de nouvelles normes afin de poursuivre la lutte contre l'évasion fiscale des entreprises internationales. Le CPAF aidera les pays en développement à prendre part activement à ces processus et à mettre effectivement en œuvre les outils et les normes.

Transparence

Pour les plus de 150 membres du Forum mondial, et notamment les pays en développement, il peut être compliqué de mettre

en œuvre les normes mondiales, en particulier celles qui concernent l'échange automatique de renseignements fiscaux et les bénéficiaires effectifs. Malgré l'appui des donateurs, des ressources supplémentaires sont nécessaires.

Pour que les pays en développement puissent pleinement bénéficier de la transparence fiscale, le CPAF veillera à ce que le renforcement des capacités soit assuré et à rallier un soutien politique.

Fiscalité et délinquance

Seul organisme normatif dans le domaine de la fiscalité et de la délinquance, l'OCDE fournit des outils essentiels qui permettent aux pays de se comparer et d'identifier des axes d'amélioration. Le CPAF s'attachera à faire en sorte que les pays en développement aient voix au chapitre dans le cadre des travaux sur la définition de nouvelles normes et de nouveaux standards et dans l'établissement de pratiques exemplaires.

L'Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de fraude fiscale est bien connue et appréciée et dispose d'un réseau d'anciens étudiants et de formateurs chevronnés à travers le monde. Comme le nombre de pays en développement qui souhaitent participer aux programmes

dépasse de loin les possibilités de formation, le CPAF se concentrera sur les moyens de renforcer la couverture des académies (en Asie par exemple).

Des initiatives bilatérales ciblées sur le renforcement des capacités en matière d'enquêtes sur la fraude fiscale, parallèlement à des mesures d'impact spécifiques, sont en cours d'expérimentation. L'OCDE met en œuvre son expertise avec l'Initiative IISF en vue de lancer un nouveau programme ciblé sur les délits à caractère fiscal.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les taxes sur la valeur ajoutée (TVA) constituent, pour les pays en développement et les pays à revenu faible, la source la plus importante de recettes fiscales, soit un quart en moyenne de leurs recettes fiscales totales. Lorsqu'ils sont bien conçus et correctement gérés, les régimes de TVA peuvent générer des recettes importantes, avec des effets moins pénalisants sur l'activité économique que de nombreuses autres taxes. Ils peuvent aussi être relativement simples à administrer et à appliquer.



L'OCDE a élaboré les Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS, seul véritable recueil de normes internationales visant à améliorer la conception et le fonctionnement des régimes de TVA.

Ces normes ont été mises au point en s'appuyant sur l'analyse de l'expérience de plus de 100 pays et organisations internationales. Elles apportent des solutions concrètes aux principaux défis auxquels les pays en développement doivent faire face en matière de TVA, notamment dans le contexte de l'économie numérique.

Les pays en développement ont manifesté un grand intérêt pour une coopération accrue avec l'OCDE en vue de la mise en œuvre effective des normes. Le CPAF élaborera des guides pratiques et organisera des ateliers consacrés à l'élaboration de politiques en matière de TVA, axés sur les besoins spécifiques des pays en développement, y compris l'utilisation efficace de la TVA dans le contexte de l'économie numérique. En réponse à la demande de certains pays ou groupes de pays, il réalisera également des examens des régimes de TVA pour leur permettre de recenser les possibilités d'améliorer la discipline fiscale et d'accroître leurs recettes.

Valoriser l'expérience et l'expertise au service du développement

Administration fiscale

Les membres du FTA, des pays développés pour l'essentiel, possèdent une expérience et une expertise inégalées quant aux défis qui se posent aux administrations fiscales et aux possibilités qui s'ouvrent à elles. Un meilleur partage de leurs connaissances, y compris en ce qui concerne les nouvelles technologies et les nouveaux outils, peut contribuer à répondre à la demande croissante de formations entre pairs. Le CPAF mettra l'accent sur le développement du Réseau de renforcement des capacités du FTA pour appuyer l'élaboration de nouveaux outils technologiques ainsi que leur utilisation. Il mettra également au point de nouveaux outils d'évaluation des capacités des administrations fiscales des pays en développement afin de les aider à organiser leur développement dans une optique de rationalisation des ressources.

Statistiques des recettes publiques et analyse des politiques fiscales pays par pays

La plupart des pays à faible revenu et des pays en développement pourraient améliorer la conception de leurs régimes fiscaux. Les propositions de réforme doivent toutefois tenir compte de la situation particulière de chaque pays. Les Examens des politiques fiscales de l'OCDE contiennent des évaluations approfondies et comparatives des régimes d'imposition nationaux, ainsi que des conseils spécifiques à

chaque pays couvrant tous les aspects de la politique fiscale, à partir d'analyses effectuées en étroite collaboration avec le pays examiné.

Élargir la portée du projet *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE permettra à un groupe encore plus important de pays en développement de bénéficier de conseils ciblés en matière de politique fiscale, dans le cadre de leurs efforts de mobilisation des ressources intérieures. Les économies à faible revenu, par exemple, montrent un intérêt particulier pour ce qui est de la conception de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de l'utilisation efficace et efficiente des incitations fiscales.

Élargir la portée des politiques fiscales

Taxes liées à l'environnement

Les droits d'accise qui frappent des biens ou des services dont la consommation a des effets préjudiciables sur l'environnement et la santé découragent leur utilisation. Le fait de mieux concevoir et de mieux intégrer ces taxes peut accroître les recettes publiques, améliorer les résultats environnementaux et permettre aux pays de satisfaire aux engagements pris au titre de leurs contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. Ces taxes sont pourtant sous-utilisées dans presque tous les pays.

Les pays en développement peuvent, par exemple, orienter les investissements vers des modes de transport durables en

introduisant des taxes liées à l'environnement ou en réformant les taxes existantes. L'expérience montre que les droits d'accise dans le domaine des transports sont efficaces dans les pays où l'économie informelle est importante, car ils sont relativement simples à administrer, à percevoir et à appliquer. Les taxes environnementales peuvent également encourager les investissements dans des infrastructures durables (par exemple, la production d'électricité).



L'OCDE produit un ensemble unique de statistiques détaillées et exhaustives concernant les dispositifs de tarification du carbone et les recettes générées par les taxes liées à l'environnement. L'Organisation est aussi en pointe pour ce qui est de l'analyse et de la conception de politiques fiscales qui évaluent avec soin les arbitrages et les synergies entre réduction de la pollution et génération de recettes. Le CPAF pourrait mettre à profit cette expérience pour aider les pays en développement à concevoir et intégrer des politiques environnementales et fiscales.

Encourager les partenariats pour le développement

Coopération en matière de fiscalité et de développement

Le CPAF travaille en étroite collaboration avec un certain nombre de parties prenantes afin d'appuyer le volet fiscal dans les programmes de coopération pour le développement. Il s'agit notamment d'éclairer et d'améliorer le renforcement des capacités, et d'établir des liens entre la fiscalité et d'autres grandes priorités de développement, telles que la gouvernance et la redevabilité.

Le CPAF continuera de plaider pour que les questions fiscales fassent l'objet d'une attention prioritaire dans les programmes de coopération pour le développement et de financement du développement. Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la fiscalité et le développement, il s'emploiera à renforcer les capacités des pays en développement en termes de mobilisation des ressources intérieures et à influencer l'élaboration des

règles fiscales internationales. Il continuera aussi de fournir des analyses et des recommandations via la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, sur des sujets comme la morale fiscale ou les approches à l'échelle de l'ensemble de l'administration en matière de renforcement des capacités.



Publications phares

- ▶ *Programme d'action d'Addis-Abeba*,
www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf
- ▶ *Boîte à outils pour faire face aux difficultés liées au manque de comparables dans les analyses de prix de transfert*,
www.oecd.org/fr/fiscalite/boite-a-outils-comparables-prix-des-mineraux.pdf
- ▶ *BEPS Action 13 Déclaration pays par pays : Manuel pratique d'évaluation des risques fiscaux*,
www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/declaration-pays-par-pays-manuel-pratique-evaluation-risques-fiscaux.pdf
- ▶ *Cadre inclusif sur le BEPS de l'OCDE et du G20 : Rapport d'étape juillet 2017 – juin 2018*,
www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/cadre-inclusif-sur-le-beps-rapport-d-etape-juillet-2017-juin-2018.htm
- ▶ *Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (brochure)*,
www.oecd.org/fr/fiscalite/conventions/instrument-multilateral-mesures-BEPS-liees-aux-conventions-fiscales-brochure.pdf
- ▶ *Effective Carbon Rates 2018: Pricing Carbon Emissions Through Taxes and Emissions Trading*,
OECD, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264305304-en>
- ▶ *Environmental Fiscal Reform: Progress, Prospects and Pitfalls*, OECD Report for the G7 Environment Ministers, OECD, Paris,
www.oecd.org/tax/environmental-fiscal-reform-progress-prospects-and-pitfalls.htm
- ▶ *Fighting Tax Crime: The 10 Global Principles*,
www.oecd.org/tax/crime/fighting-tax-crime-the-ten-global-principles.pdf

- ▶ *Forum on Tax Administration publications and products*,
www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration/publications-and-products/
- ▶ *Principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS*,
www.oecd.org/fr/ctp/principes-directeurs-internationaux-pour-la-tva-tps-9789264272958-fr.htm
- ▶ *Options pour une utilisation efficace et efficiente des incitations fiscales à l'investissement dans les pays à faible revenu*,
www.oecd.org/fr/fiscalite/options-pour-une-utilisation-efficace-et-efficiente-des-incitations-fiscales-a-l-investissement-dans-les-pays-a-faible-revenu.pdf
- ▶ *Plateforme de collaboration sur les questions fiscales*,
www.oecd.org/fr/ctp/plateforme-de-collaboration-sur-les-questions-fiscales.htm
- ▶ *Statistiques des recettes publiques dans les pays de l'OCDE, d'Amérique latine et des Caraïbes*,
www.oecd.org/fr/ctp/revenue-statistics-in-latin-america-and-the-caribbean-24104736.htm,
d'Asie, www.oecd.org/tax/revenue-statistics-in-asian-countries-2017-9789264278943-en.htm,
et d'Afrique, www.oecd.org/ctp/revenue-statistics-in-africa-2017-9789264280854-en-fr.htm
- ▶ *Taxing Energy Use 2018: Companion to the Taxing Energy Use Database*,
<https://doi.org/10.1787/9789264289635-en>
- ▶ *Les travaux de l'OCDE dans le domaine fiscal (brochure)*,
www.oecd.org/fr/ctp/centre-de-politique-et-administration-fiscales-brochure.pdf

Liens pertinents

- ▶ Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices : www.oecd.org/fr/fiscalite/beps
- ▶ À propos de BEPS et du Cadre inclusif : www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/a-propos-de-beps.htm
- ▶ Les 15 actions du projet BEPS : www.oecd.org/fr/fiscalite/actions-beps.htm
- ▶ Réunions des réseaux régionaux du Cadre inclusif du projet BEPS : www.oecd.org/fr/fiscalite/beps/pays-en-developpement-et-reunions-beps.htm
- ▶ Coopération fiscale internationale (carte) : www.oecd.org/tax/international-tax-co-operation-map.htm
- ▶ Portail sur l'échange automatique de renseignements : www.oecd.org/tax/automatic-exchange/
- ▶ Forum sur l'administration fiscale : www.oecd.org/tax/forum-on-tax-administration
- ▶ Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales : www.oecd.org/tax/transparency/
- ▶ Programme de relations mondiales (calendrier des évènements) : www.oecd.org/ctp/tax-global/global-relations-calendar-of-events.htm
- ▶ Base de données mondiale des statistiques des recettes publiques : www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/base-de-donnees-mondiale-des-statistiques-des-recettes-publiques.htm
- ▶ Renforcement de l'État et redevabilité : www.oecd.org/tax/tax-global/work-on-statebuilding-accountability-effective-capacity-development.htm
- ▶ La fiscalité et le développement : <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/la-fiscalite-et-le-developpement.htm>
- ▶ Délits et fiscalité : www.oecd.org/fr/fiscalite/delits/
- ▶ Fiscalité et environnement : www.oecd.org/fr/fiscalite/tax-and-environment.htm
- ▶ Fiscalité et coopération pour le développement : <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/fiscalite-et-cooperation-pour-le-developpement.htm>
- ▶ Base de données fiscales : www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/tax-database.htm
- ▶ Inspecteurs des impôts sans frontières : www.tiwb.org/fr/
- ▶ Analyse des politiques fiscales : www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/
- ▶ Conventions fiscales : www.oecd.org/fr/fiscalite/conventions/
- ▶ Prix de transfert : www.oecd.org/fr/fiscalite/prix-de-transfert/

et bien plus d'informations encore sur : www.oecd.org/fr/fiscalite/

Plus d'informations sur les travaux de l'OCDE dans le domaine de la fiscalité et du développement

La Division des Relations internationales et du développement fait partie intégrante du Centre de politique et d'administration fiscales (CPAF) qui regroupe quelque 170 fonctionnaires internationaux au sein d'une équipe multiculturelle, comptant des économistes, des experts en droit fiscal, des analystes politiques et des statisticiens.

► Contact

Relations internationales et développement
Centre de politique et d'administration fiscales
de l'OCDE
2, rue André Pascal
75775 Paris Cedex 16, FRANCE
CTP.BEPS@oecd.org

► Notre site internet

<http://www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/>

► Abonnez-vous à notre newsletter

www.oecd.org/fr/ctp/actualites-fiscales.htm

Chef de la Division des Relations internationales et du développement :

Ben Dickinson

ben.dickinson@oecd.org

+33 1 45 24 15 29

► Suivez-nous sur Twitter



@OECDtax

► Découvrez nos publications en ligne

www.oecd-ilibrary.org/fr/

► Commandez nos publications

Librairie de l'OCDE en ligne :

www.oecdbookshop.org/fr/

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Crédits photo : avec l'aimable autorisation de Shutterstock.com et de l'OCDE.

CENTRE DE POLITIQUE ET D'ADMINISTRATION FISCALES

 www.oecd.org/fr/fiscalite/fiscalite-internationale/

 @OECDtax

 ctp.beps@oecd.org

